



PRÉFECTURE DE LA REGION D'ILE-DE-FRANCE

*Direction régionale et interdépartementale
de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France*

Gentilly, le 22 novembre 2011

*Service Eau sous-sol
Unité gestion territoriale et SAGE*

Affaire suivie par : Emilie Derivière
Emilie.deriviere@developpement-durable.gouv.fr
Tél. 01 55 01 29 26 – Fax : 01 55 01 29 00

Compte rendu du groupe régional SAGE d'Ile-de-France du 13 octobre 2011

Le groupe régional se réunit une fois par an pour aborder des questions directement liées à l'élaboration ou à la mise en œuvre des SAGE, échanger, apporter de la méthodologie et des retours d'expérience. Il comprend les services de l'Etat (service de police de l'eau et services régionaux impliqués dans les SAGE, DRIEE, DRIEA, DRIAAF...), l'agence de l'eau Seine-Normandie, les animateurs SAGE et les conseils généraux, ainsi que le Conseil régional. **Les membres du groupe, animateurs, service de l'Etat, sont invités à transposer les outils d'animation mis en œuvre dans le groupe régional pour développer la mobilisation et la formation des acteurs de leur bassin versant (ateliers, tables rondes...).**

L'ensemble des documents et présentations de la séance du 13 octobre 2011 sont disponibles sous format numérique sur le site de la DRIEE-IF à l'adresse : <http://www.driee.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/groupe-regional-sage-a78.html>

Introduction

La séance est co-introduite par Cyril Portalez, Directeur des Rivières d'Ile-de-France à l'Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN) et Anne-Sophie Leclere, chef du Service Eau Sous-Sol de la DRIEE d'Ile-de-France.

Anne-Sophie Leclere souligne les importantes évolutions réglementaires qu'ont connues les SAGE au cours des dernières années, qui vont dans le sens d'un renforcement de leur portée et affichent de fortes ambitions. Afin de mettre en oeuvre ces nouveaux **enjeux réglementaires liés à la directive cadre et au grenelle notamment, une bonne articulation entre outils réglementaires et contractuels est à rechercher.** « Cela doit nous inciter à **mieux collaborer, concentrer nos efforts pour articuler les politiques publiques que nous portons, Etat, AESN, collectivités, animateurs de SAGE, président de CLE et autres acteurs....** »

L'ambition fixée pour le groupe SAGE est ainsi réaffirmée : ce groupe animé par la DRIEE est un lieu d'échange collaboratif qui permet la co-construction d'éléments de méthodes, et doit aussi servir à faire remonter les problèmes rencontrés sur le terrain dans l'objectif de faire évoluer en tant que de besoin les textes. Le travail en atelier ce jour sur 2 sujets majeurs que sont l'aménagement urbain et la problématique agricole en donne une nouvelle occasion.

Cyril Portalez rappelle que les SAGE tiennent une place centrale dans la bonne gouvernance de l'eau et qu'une des contributions directe de l'Agence porte sur le financement de 10 **animateurs SAGE en Ile de France qui sont essentiels** pour faire avancer ces projets. Pour le 10ème programme qui sera arrêté en fin d'année, il est raisonnable de penser que le soutien aux SAGE restera au même niveau que celui du 9^{ème} programme à savoir une aide de 70% pour les études et une aide à 50% pour l'animation. L'Agence cofinance également des contrats de bassin pour la mise en oeuvre opérationnelle des SAGE notamment, avec l'appui du Conseil Régional ou des conseils généraux.

L'AESN souhaite faire un focus dans cette introduction sur la question de la gestion des eaux pluviales, centrale dans une région urbanisée comme l'Ile de France et qui sera examinée également lors de l'atelier aménagement de l'après-midi. Les collectivités doivent être incitées, via les commissions locales de l'eau, à réaliser leurs zonages pluviaux mais aussi à l'intégrer dans leurs documents d'urbanisme.

Enfin, Anne-Sophie Leclere salue l'arrivée de Sandrine Bouligand et Hélène Videau qui travailleront plus particulièrement sur l'hydromorphologie des cours d'eau et les zones humides à l'échelle régionale.

A noter aussi que Julien Monereau prend en charge depuis septembre les sujets liés à l'agriculture, en remplacement de Bruno Josnin.

L'organigramme détaillé de la DRIEE-IF est mis à disposition des participants.

Retour sur l'année écoulée par la DRIEE-IF

- Info'sage 3 de septembre 2011 :

Cette lettre de liaison matérialise l'existence d'un réseau régional des personnes impliquées dans les SAGE auprès d'un public plus large que le groupe régional SAGE (élus, usagers...). Elle a pour objectif de diffuser l'actualité réglementaire, avec un focus sur les points pouvant intéresser plus particulièrement les SAGE, les méthodes, la connaissance des territoires d'Ile-de-France par des échanges d'expériences, d'actions innovantes etc...

Chacun peut l'utiliser pour signaler un point d'agenda, des actions phares ou pilotes sur des territoires...

Un relais est nécessaire pour sa diffusion par les animateurs SAGE sur les territoires. L'idée d'une transmission un peu plus officielle aux présidents de CLE peut être retenue.

La version en ligne comporte des liens vers les informations plus détaillées sur les thèmes abordés.

Merci à tous les partenaires qui ont contribué à alimenter cet info'sage et les précédents, que ce soient des animateurs (trices), des syndicats de rivière, l'agence de l'eau, la région ou les départements.

- Travaux du groupe national :

Le groupe national SAGE implique des représentants des agences de bassin, des DREAL de bassin et des personnes des services régionaux des DREAL investies dans le suivi des travaux des SAGE et des animateurs de SAGE. Il s'est réuni en avril, juin et septembre 2011, une partie de son travail d'avril et juin a été consacré à la préparation et à la restitution du séminaire national des présidents de CLE (et d'EPTB) et des animateurs SAGE. Les actes de ce séminaire seront publiés d'ici la fin de cette année. Un groupe spécifique zones humides, élargi aux personnes ressources sur les milieux aquatiques dans les services, se réunira en janvier.

Ont aussi été discutés cette année :

- la question du portage des SAGE par les EPTB et les problèmes, de légitimité notamment, que cela peut poser lorsque ces derniers sont à des échelles beaucoup plus importantes que les SAGE et englobent plusieurs SAGE ; la superposition d'EPTB n'est pas encore à l'ordre du jour mais il semble que l'idée du législateur n'était pas tant d'avoir un EPTB pour chaque SAGE que d'inciter à créer des structures ayant légitimité à intervenir sur l'ensemble du périmètre du SAGE, type syndicat mixte. La circulaire EPTB est très attendue. La nouvelle redevance sur prélèvements introduite par le Grenelle pour la mise en œuvre des SAGE par les EPTB est destinée à couvrir le budget de fonctionnement du SAGE uniquement, et seulement si l'EPTB est choisi comme structure porteuse du SAGE (délibération de la CLE).
- Le nouveau dispositif sur les inondations dans le cadre de la mise en œuvre de la directive inondation. *Sur ce thème, une note du comité de bassin Seine-Normandie en date du 30 juin 2011 est jointe au dossier de séance. Elle rappelle les principales étapes de cette mise en œuvre.*
- La problématique zones humides et notamment ce que la LEMA a introduit dans les SAGE (Zones humides d'intérêt environnemental particulier : ZHIEP, Zones stratégiques pour la gestion de l'eau : ZSGE) et la manière de mettre ces dispositifs en œuvre. Progressivement, les ZHIEP sont passées de l'outil central à un outil de contractualisation parmi d'autres. La circulaire du 4 mai 2011 réinterprète les textes et selon le principe de subsidiarité, le préfet pourra choisir, en fonction du contexte local et des programmes déjà existants, de délimiter ou non par arrêté certaines ZHIEP identifiées par le SAGE pour mettre en œuvre un programme d'actions dans le cadre du dispositif zones soumises à contraintes environnementales (ZSCE). Il devra en effet rechercher une efficacité optimale pour ce dispositif encadré réglementairement là où il s'avère nécessaire d'y recourir. Le SAGE, quant à lui, doit aller plus loin et identifier les zones humides à enjeux, en caractérisant ces enjeux. Il sera ensuite temps de choisir parmi elles les ZHIEP.
- Les SAGE nécessaires : La LEMA demandait à ce que les SAGE jugés nécessaires pour la mise en œuvre des objectifs de résultats de la DCE soient déterminés. Les SDAGE affichent donc un certain nombre de SAGE nécessaires, et ceux ci constituent un indicateur sur lequel les bassins ont des comptes à rendre. En Ile-de-France, les SAGE Marne confluence, Croult-Enghein-Vieille-mer, maintenant en élaboration, et Bassée-Voulzie ont été jugés nécessaires par le comité de bassin et inscrits comme



tels dans le SDAGE. La Direction de l'eau demande aux bassins de mettre l'accent sur les SAGE non encore engagés.

♫ A noter :

Les membres du groupe national SAGE ont été conviés au séminaire SCOT et Eau, réuni à La Défense sous l'égide de la DHUP (direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages) et dans le cadre de la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement. Plusieurs exemples de SCOT « grenellisés » ont été présentés. Il semble que les objectifs DCE ne soient pas encore correctement appréhendés dans la planification urbaine, par contre la question des milieux naturels et notamment des zones humides est analysée de manière approfondie dans certains exemples (Bocages normands), de même que la ressource en eau potable (SCOT région Grenoble), avec des données de prélèvements fines recueillies auprès de chaque collectivité.

- **Avancement des SAGE en Ile-de-France :**

A noter un nouveau SAGE qui passe en phase d'élaboration suite à la prise des arrêtés de périmètre et de CLE respectivement le 11 mai 2011 et le 7 septembre 2011 : **le SAGE « Croult-Enghein-vieille mer »**. Une animatrice a été recrutée pour ce SAGE. Ceci porte à 8 le nombre de SAGE en élaboration ou approuvés en Ile-de-France.

Il reste un SAGE nécessaire en phase d'émergence : le SAGE Bassée-Voulzie, pour lequel le préfet coordonnateur de bassin a saisi les préfets de Seine-et-Marne et de l'Aube en mars 2011, afin qu'ils s'accordent sur son pilotage. Le préfet de l'Aube s'est porté candidat, et prévoyait de déléguer le suivi du SAGE au sous-préfet de Nogent-sur-Seine. Le préfet de Seine-et-Marne a fait part de son accord mais a indiqué qu'il suivrait de près ce SAGE, étant donné les enjeux importants sur la partie seine-et-marnaise du territoire. Le préfet pilote sera nommé dans l'arrêté de périmètre du SAGE. Actuellement, les débats publics sur les projets de canal à grand gabarit entre Nogent et Bray-sur-Seine (VNF) et de casiers pour la rétention des crues entre Bray-sur-Seine et Montereau-fault-Yonne (IIBRBS) obligent à reporter toute consultation sur le SAGE et notamment pour le choix d'une structure porteuse (l'EPTB Grands lacs de Seine semble être la structure idéale pour permettre enfin une émergence du SAGE mais ce positionnement est loin d'être accepté politiquement). Cependant, les services Etat (préfets, DDT, DREAL, AESN...) ont intérêt à travailler « en temps masqué » pour préparer cette phase de consultation future et établir un rapport justificatif de périmètre et d'enjeux.

Actualités réglementaires par la DRIEE

- **Circulaire SAGE du 4 mai 2011 : focus sur les zones humides**

Après un rappel des principaux points de la circulaire, déjà évoqués lors de précédents groupes et que vous retrouverez dans la présentation, un focus est fait sur la manière dont on peut appréhender les zones humides dans les SAGE, sur la base du cadre existant (définition et délimitation réglementaires par le code de l'environnement, les circulaires qui en découlent, le SDAGE) et sur la base des guides méthodologiques élaborés au niveau national ou régional.

L'objectif de ce point est de poser les bases d'une fiche de méthode pour la prise en compte des zones humides dans les SAGE en Ile-de-France, ceci afin d'avoir une approche harmonisée et reproductible sur la région. L'approche devra être itérative (par étape) et adaptable aux contraintes du territoire (taille, délais).



Les guides qui semblent pouvoir faire référence, à lire donc, à la fois sur l'inventaire et la détermination des zones à enjeux sont notamment le guide de ONEMA de décembre 2009 sur la validation des démarches d'inventaire des zones humides, du manuel d'aide à l'identification des zones humides prioritaires, de septembre 2011, réalisé au niveau national avec l'appui du forum marais atlantiques...

Suite à l'analyse des difficultés rencontrées par plusieurs SAGE prêts à démarrer leur inventaire en Ile-de-France (Mauldre, Yerres, Bièvre), face à leur questionnements et après examen des cahiers des charges réalisés, un certains nombre de points clés sont mis en avant. Il s'agit:

- de déterminer la finalité de l'inventaire avant de se lancer (distinguer planification, réglementation et actions, distinguer aussi préservation et entretien des zones toujours existantes et restauration des zones disparues) ainsi que l'échéance recherchée et d'adapter ensuite en fonction des contraintes du SAGE en étalant les étapes dans le temps par exemple.

- de décrire le contenu, le type de rendu souhaité et l'échelle de précision qui en découle. Aller plus loin (1/5000è, 1/1000è) seulement sur les zones à enjeux forts, en sériant là encore dans le temps le cas échéant, ou en s'appuyant sur les relais locaux sur les grands territoires (syndicats intercommunaux par exemple, PNR...)? Pour le rendu, il faut bien faire apparaître les sources d'information et leur degré de précision et de validité : zones potentielles au 1/50 000è avec des degrés de certitude variable (étude DRIEE, classe 1 à 3), zones avérées vérifiées sur le terrain... Plusieurs niveaux de règles ou de dispositions peuvent ainsi s'appliquer en fonction des zones identifiées.

- d'étudier, en amont des vérifications terrain, le fonctionnement hydraulique global de chaque bassin versant ou sous bassin versant sous l'angle des zones humides pour avoir une idée de leur mode d'alimentation, de leurs liens avec la nappe et le cours d'eau et de leurs fonctionnalités (base : carte géologique, études hydrogéologiques existantes, piézométrie, identification des têtes de bassin...).

- d'identifier les liaisons fonctionnelles entre zones humides qui forment de grandes entités humides (corridors humides par exemple ou réseau de mares). Ceci découle de l'analyse ci-dessus.

☞ Cette identification permet de décider s'il y a un enjeu ou non à restaurer certaines zones potentiellement humides dégradées ou disparues, donc a priori non prise en compte par les inventaires terrain, selon qu'elles font partie d'une entité fonctionnelle encore active ou non.

- de prévoir un temps de concertation suffisant pour valider les inventaires ;

L'exemple Basse-Normandie est présenté comme un modèle intéressant pour la caractérisation des zones humides, modèle basé sur la piézométrie qui a fait ses preuves après quelques années de mise en œuvre et de calage sur des cas concrets: il a l'avantage de prendre en compte non seulement la surface et le sol mais aussi le lien avec le sous-sol, la nappe et le cours d'eau, c'est une approche complète tenant compte du fonctionnement hydraulique et très intéressant pour déterminer les fonctionnalités et les grandes entités humides. C'est un outil assez puissant, qui ne permet pas de transiger et donne des arguments solides pour planifier, réglementer ou agir sur les zones humides. Une note est jointe au dossier et on peut retrouver plus d'informations sur le site de la DREAL Basse-Normandie.



Débats :

Les animatrices des SAGE Mauldre et Yerres font part de leurs travaux sur les zones humides et des difficultés rencontrées : appel d'offres infructueux pour la Mauldre et internalisation de l'inventaire, une grande partie du territoire ne sera pas investiguée, ont recensé les zones les plus menacées. Les classes 2 de l'étude DRIEE ont été vérifiées et a priori certaines remises en cause, voir sur quels critères ? Sur le SAGE Bièvre, c'est l'exhaustivité de l'inventaire qui est visée sur la base des enveloppes d'alerte DRIEE-IF (classe 3) et des inventaires locaux existants ou en cours.

L'agence de l'eau souligne que la réponse des bureaux d'études reste une contrainte, ainsi que l'adaptation de la méthode en fonction de la taille du territoire. Les financements, quant à eux, sont pris en compte à hauteur de 70% par l'AESN et ne seraient pas un facteur limitant. Une « boîte à outils » est en projet à l'agence, qui permettra d'aller de l'avant, tout en étant attentif à toutes les composantes scientifiques évoquées ci-dessus, mais sans en faire un facteur bloquant, et en s'adaptant aux contraintes du territoire (taille...).

La DRIEE indique en complément que, même si l'inventaire est un socle indispensable à la détermination des zones humides à enjeux du SAGE, stratégiques pour la gestion de l'eau, il peut être nécessaire, en raison des contraintes de délais pour l'adoption du SAGE, de l'ampleur du territoire et des moyens mis en œuvre localement, d'établir des priorités pour cet inventaire, et d'en restreindre le champ. Pour cela, il faudra s'appuyer à minima sur les connaissances existantes du fonctionnement hydraulique du BV et des grands ensembles humides. En outre, ceci peut être complété avec la connaissance de zones à enjeux particuliers de préservation ou de zones menacées, par une pression foncière à venir, ou une qualité des eaux dégradée par exemple.

Il est important alors de donner une idée dans le SAGE, du pourcentage de surface potentiellement humides vérifiées ou non et du pourcentage restant à vérifier, afin de connaître le degré d'exhaustivité de l'inventaire réalisé. Il peut être intéressant de valider dès le début un échéancier pour compléter cet inventaire ensuite.

Le Conseil général du Val-de-Marne s'interroge sur les secteurs fortement modifiés (MEFM comme la Bièvre) où la mise en lumière de zones potentiellement humides par l'étude DRIEE est en décalage avec la réalité du terrain.

☞ Ces zones font partie effectivement des zones dégradées et doivent être traitées comme telle. Les classes 3 de l'étude sont effectivement des zones potentielles et non avérées, donc à vérifier, mais ceci n'empêche pas, le cas échéant, qu'il y ait eu des zones humides par le passé et qu'il y ait un potentiel sur certains secteurs en cas de réouverture de la rivière notamment, potentiel à prendre en compte dans le cadre d'un objectif de restauration (donc au delà de la préservation des zones existantes).

Enfin, il faudra s'interroger sur les petites mares naturelles en réseau et la manière de faire le lien, via la prise en compte des zones humides, avec la Trame verte et bleue (repérer espèces caractéristiques en même temps que l'inventaire terrain?).

Suites à donner :

- Ces réflexions ne sont donc pas figées mais constituent les bases de l'élaboration d'une fiche méthodologique pour la prise en compte des zones humides en Ile-de-France. Cette fiche sera proposée par la DRIEE fin 2011, début 2012 et à valider par le

groupe régional SAGE. Une rencontre avec le pool des animateurs (trices) d'Ile-de-France, pour examiner le projet est à prévoir (en 2012). Cette rencontre pourrait être groupée sur une même journée avec l'examen de la question de la continuité en lien avec l'ONEMA (plus value du SAGE sur la définition de taux d'étagement?).

- La participation de membres du groupe régional SAGE à la construction de la boîte à outils AESN paraît indispensable. La fiche Ile-de-France pourrait utilement venir alimenter cette boîte à outils.

- **Points d'actualités divers :**

Un extrait de l'info'MISE d'août 2011 est proposé dans les dossiers et sera joint aux documents de réunion sur le site internet. Il s'agit principalement du décret du 6 juillet 2011 sur la taxe eaux pluviales, du SDRIF, du Grand Paris ; la fiche sur la taxe eaux pluviales du CERTU est jointe au dossier.

Schéma régional de cohérence écologique : les dernières actualités par Caroline Vendryes. 2 décrets sont sortis, l'un sur la composition du comité national trame verte et bleue, l'autre sur la composition du comité régional. Un projet de décret en Conseil d'Etat fixera les orientations nationales pour travailler sur le SRCE, y compris les choix stratégiques et méthodologiques. La Direction de l'eau et de la biodiversité pilote un centre de ressources TVB. Un site internet sera ouvert le 18/10/2011 à l'occasion de l'installation du comité national TVB. Un guide TVB et urbanisme est en cours d'élaboration. Par ailleurs, une série d'ateliers thématiques et territoriaux seront organisés de décembre 2011 à début 2012, dont un groupe thématique eau, la date n'est pas encore fixée. Dans le cadre de ces ateliers, une participation la plus large possible sera recherchée dans l'objectif de faire remonter les connaissances mais aussi, pour les ateliers territoriaux, les éléments de diagnostic issus des SAGE. Les participants intéressés, se faire connaître. Les membres des CLE peuvent être intéressés à la fois sur la partie thématique pour leur compétence et territoriale pour leur connaissance fine des territoires.

Une note sur le SRCE a été jointe au dossier et consultable en ligne dans les documents de réunion.

Point sur les contrats de bassin par l'AESN

Il est rappelé qu'une fois le SAGE approuvé, les porteurs doivent assumer le coût de l'animation, après les 3 ans d'aide accordées par l'agence. Le soutien à l'animation se poursuit ensuite à travers les contrats de bassin. L'Ile-de-France représente 50% des contrats du bassin Seine-Normandie. Plusieurs contrats participent à la mise en œuvre des SAGE, comme pour l'Yerres ou l'Orge-Yvette ou sont élaborés en cohérence et en parallèle, comme pour la Bièvre et Marne confluence.

L'incidence de la réforme des collectivités vis à vis des porteurs de contrats inquiète. Le préfet doit être alerté sur la question de l'échelle de gestion opérationnelle de l'eau.

Focus sur un projet marquant : les projets de réouverture de la Bièvre, par le CG 94

Nous remercions Delphine Angibault et Benoit Kayser, du Conseil général du Val-de-Marne, d'être venus nous présenter le fonctionnement hydraulique de la vallée de la Bièvre aval ainsi que les deux projets de renaturation intéressants d'un point de vue écologique et importants (plus de 600 mètres) qui devraient voir le jour, dès 2013 pour le premier.



Il s'agit du projet de renaturation du parc de la Bièvre à l'Hay-les-Roses, qui représente un linéaire de 650 mètres environ. L'avant projet est calé et le dépôt du dossier loi sur l'eau aura lieu début 2012, les travaux démarreront en 2013 2014 si tout va bien.

Le second projet, au parc du coteau, à cheval entre Arcueil et Gentilly, sur un linéaire de 610 mètres verrait quant à lui le jour en 2014-2015, si la question des voiries est résolue, une partie du site empiétant en effet sur de la voirie.

Les financements pour ces projets sont assurés à 60% par l'AESN et à 20% par la Région.

Une étude du CG94 a identifié, au delà de ces 2 projets, les autres tronçons où une renaturation sera envisageable à plus ou moins long terme. La DRIEE, l'AESN et la région ont fait partie du comité de pilotage de l'étude. Le faisabilité et l'intérêt des réouvertures varient selon les secteurs. Quand les contraintes foncières font que le projet s'apparente plus à un canal béton qu'à une rivière, il est nécessaire de se poser la question du gain écologique et du rapport coût / bénéfice d'un tel projet. Ces questions devraient être prises en compte dans l'attribution des financements.

Bilan du séminaire pluvial DRIEE

Les points saillants mis en avant pendant le séminaire pluvial de mai dernier, organisé par la DRIEE, sont présentés, et repris dans la présentation consultable en ligne.

La gestion des eaux pluviales est encore souvent vue sous l'aspect « inondation » uniquement, alors que la maîtrise des flux de polluant véhiculés par les eaux pluviales constitue un enjeu majeur pour l'atteinte du bon état en Ile-de-France. Les actions à mettre en œuvre doivent s'appuyer à la fois sur le levier qualitatif (la maîtrise de la source de pollution) et quantitatif (la réduction des volumes ruisselés diminue la quantité de pollution). De la planification (zonage pluvial, définition d'objectifs de débits de fuite, d'infiltration) au projet (techniques alternatives), de nombreux outils existent et les acteurs de la CLE ont un rôle à jouer dans la définition de normes pertinentes et applicables ainsi que la diffusion de pratiques plus « intelligentes ».

Prochain groupe SAGE : date à déterminer

Enquête de satisfaction :

5 retours seulement et uniquement d'animateurs (trices) SAGE nous sont parvenus. L'un d'eux propose de faire un tour de table des animateurs SAGE pour se présenter. Besoin fort à très fort exprimé par la majorité sur les actualités réglementaires et demande d'y consacrer plus de temps. Intérêt très fort pour le débat zones humides et pour avoir un temps d'échange plus conséquent sur ce sujet. L'ordre du jour de la plénière du matin est apparu globalement chargé. Le retour d'expérience sur la réouverture de la Bièvre a intéressé tout le monde même si pour certains le besoin de départ n'était pas marqué.

Diffusion : groupe régional SAGE, invités (chambre, UTEA), SESS, DBSN, SPRN, SRPN	Rédacteur : Emilie Derivière
---	------------------------------

